

# Pour qu'Université ne rime plus avec précarité!



***Redonner une place de premier ordre à nos universités!***

## **Constat actuel:**

### **1: Nos universités ont pris du retard par rapport à nos principaux voisins**

- Autonomie progressive de toutes les universités européennes
- La Fac régit par des textes datant de plus de 20 ans !!!

### **2: Nos universités souffrent d'un manque chronique de moyens :**

- 15ème rang de la France (sur 23) concernant le budget annuel consacré à chaque étudiant
- Plus d'argent consacré à un lycéen (10.170 euros par an) qu'à un étudiant (6700 euros par an): unique au monde!

### **3: Aujourd'hui, nos universités fonctionnent un peu à l'envers:**

- Des Conseils d'Administration pléthoriques et inefficaces
- Un président d'Université peu légitime avec très peu de pouvoirs de décision notamment en matière de formation

## **La Réforme:**

### **► Pour une meilleure gouvernance des universités.**

- 1: Le nombre de membres du conseil d'administration est diminué de moitié pour plus d'efficacité
- 2: Un président avec de réels pouvoirs et élu à la majorité absolue par les membres du CA pour 4 ans renouvelable
- 3: Réussite des étudiants et égalité des chances: meilleure orientation dès l'entrée à l'université, des formations adaptées à la société d'aujourd'hui.

### **► Pour une nouvelle autonomie pour toutes nos universités d'ici 5 ans.**

- 1: Autonomie sur budget, ressources humaines et bâtiments
- 2: L'Etat, partenaire de la nouvelle université avec objectifs fixés par contrats sur la formation... et évalués tous les 4 ans.
- 3: L'Etat, garant de la qualité de la nouvelle université avec diplôme à caractère national et frais toujours fixés par le Ministère de l'Enseignement supérieur

**5 milliards d'euros sur 5 ans consacrés à l'Enseignement supérieur = 50% d'augmentation du budget de l'Enseignement supérieur: du jamais vu de la part d'un gouvernement français!!!!**

#### **Ce que ne contient pas la réforme :**

- Les droits d'inscription restent fixés par le ministère, que les universités soient autonomes ou pas
- Pas de sélection à l'entrée de l'université, le Bac continuera d'être le seul critère de sélection
  - Les diplômes gardent leur caractère national
- Le statut général de la fonction publique et le principe de l'indépendance des professeurs, qui passe notamment par une qualification par les pairs, seront respectés
- La loi n'imposera aucun regroupement, ni fermeture d'universités. Les regroupements continueront de se faire sur la base du volontariat et/ou dans le cadre des PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement)

